



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Contact Référent COVID-19 du District :
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité Directeur
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

L'OFFICIEL 66

Saison 2021/2022

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h
Mardi 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi 9h-12h30/14h-18h
Vendredi 9h-12h/14h-17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

06 10 84 48 53



**L'OFFICIEL 66 N°30 DU 18/03/22
SAISON 2021/2022**

**L'OFFICIEL 66 N°30 DU 18/03/22 SAISON
2021/2022**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Le CDOS propose une formation :

Mon club 3.0 (mise en place d'une stratégie de développement efficace et innovante) - n°27

Objectif : structurer l'ordre de service, l'organisation et la communication de l'association
Structurer le plan de formation des ressources humaines de l'association

Date et heure : Samedi 02 avril 2022 de 9h à 12h - 13h à 17h

Lieu : Perpignan

[INSCRIPTION ICI](#)

Formation Jeunes Bénévoles Dirigeants pour 2022 - lundi 25 au vendredi 29 avril 2022 - Grand Stade Les Capellans - Saint-Cyprien

La France compte aujourd'hui 2,5 millions dans les associations sportives. Les jeunes sont sous-représentés au sein des bureaux alors qu'ils sont la relève des années à venir. Depuis 9 ans le CDOS souhaite favoriser le renouvellement des générations des responsables associatifs en organisant chaque année une session de formation Jeunes Bénévoles Dirigeants pour les 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager dans les clubs.

Date : lundi 25 au vendredi 29 avril 2022

Lieu : Grand Stade Les Capellans - Saint-Cyprien

Contenu : femmes et sport, santé, organisation du sport, gestion associative, développement durable, etc. Une formation PSC1 est proposée gratuitement.

Cette formation est **entièrement prise en charge par le CDOS 66** (formations et restauration).

Lors de chaque journée les jeunes pourront profiter d'animations sportives.

L'ensemble des frais (formations, **PSC1**, repas, animations sportives quotidiennes) sont entièrement pris en charge par le CDOS 66.

[Lien d'inscription](#)

[Formulaire à compléter pour les mineurs](#)

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Dans le cadre du dispositif #BONMATCH qui recense toutes les actions de lutte contre les incivilités la Ligue de Football d'Occitanie, associée à ses districts, organise un concours de création de banderoles : Tifofoot.

L'ensemble des clubs du territoire sont invités à participer au concours TIFOFOOT pour tenter de remporter de nombreux lots ! Le concept ? Proposer aux jeunes licenciés des clubs de créer une banderole Tifofoot qu'ils pourront présenter lors des Journées de Lutte contre les Incivilités du 09 et 10 avril 2022. Une activité ludique et pédagogique qui permet aux clubs de sensibiliser les plus jeunes, de mettre en lumière le club, son engagement dans le dispositif et leur Tifofoot #BONMATCH

L'ensemble des banderoles seront diffusées et soumises aux votes sur le compte Facebook de la LFO. Les lauréats seront récompensés de leur implication !

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre référent régional des Actions Ethiques, Citoyennes et Sociales pour plus d'informations : **Nicolas Houguet** Nicolas.houguet@occitanie.fff.fr
06.68.22.99.82

Ensemble, luttons contre les incivilités sur nos terrains !

RÈGLES DU CONCOURS :

- Banderole blanche de 2m/80 cm (Draps, bâches, tissus ...)
- L'ensemble des clubs de la région Occitanie Ligue peuvent participer
- 3 banderoles maximums par club sur base du volontariat
- Doivent transmettre des valeurs éthiques, citoyennes et sociales
- Décoration libre
- Mentions «#BONMATCH» et «Une poignée de main contre les incivilités»

LE CALENDRIER :

- La photo de chaque banderole doit être envoyée avant le : **mercredi 06 avril à minuit sur l'adresse bonmatch@occitanie.fff.fr**
- Ouverture des votes sur le compte Facebook de la LFO le : **vendredi 08 avril à 20H**
- Clôture des votes et comptabilisation des points le : **mercredi 13 avril à midi.**

EXEMPLE DE TIFOFOOT

RECOMMANDATIONS :

- Les clubs seront encouragés à présenter les banderoles durant leurs matchs, à les afficher dans leur club house, ... pour obtenir un maximum de «Like» sur la photo !
- Les banderoles seront utilisées dans le cadre du protocole des journées de lutte contre les incivilités. Les capitaines, dirigeants et arbitres poseront derrière la banderole.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Le football loisir est une philosophie de jeu. C'est jouer au football sans se soucier de la finalité sportive de la compétition. Le foot loisir s'appuie sur 10 pratiques qui permettent à tous les amoureux du football de découvrir et apprécier un genre qui leur ressemble.

Idéal pour fidéliser des licencié(e)s qui ne se retrouvent pas dans une approche trop compétitive mais aussi pour en attirer de nouveaux grâce à des pratiques adaptées, le football loisir représente une véritable opportunité pour les clubs de se développer. À ce titre, la FFF accompagne les clubs, les districts et les ligues de manière matérielle et méthodologique.

Le Samedi 16 Avril 2022, c'est la journée du Foot Loisir dans vos clubs. Profitez de cette journée pour rassembler votre club et faire découvrir de nouvelles pratiques, ouvertes à toutes et tous.

Les clubs peuvent proposer plusieurs pratiques comme :

Le futnet (tennis ballon), le fitfoot, le foot en marchant, le golf-foot ainsi que le foot5.

Pour se faire, le district peut prêter du matériel (dans la limite du possible et du raisonnable) pour aider à la réalisation de ces activités lors de cette journée découverte.

Pour tout autre renseignement, merci de contacter Olivier ASTRUIT, CTD DAP, via le mail suivant: OASTRUIT@pyrenees-orientales.fff.fr

Comme annoncé précédemment, la FFF, au travers des Districts, accompagnera les clubs souhaitant développer une section loisir, de manière matérielle et méthodologique.

Une petite vidéo explicative sur ce qu'est le Football Loisir est disponible sur le site Internet du District.



Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 17/03/22

Président : WATTELLIER Eric

Président Délégué : WATTELLIER Marc

Vice-Présidente : Aline GARRIGUE (excusée)

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent

Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART (excusée)

Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

M. BEN AMAR Jamel, arbitre officiel : du 12/03/22, concernant le match Futsal D1 TORREILLES FUTSAL / FUTSAL BOURG-MADAME du 11/03 à ST NAZAIRE (salle du LEVAN mise à disposition par le club d'INTERFUTSAL PAYS CATALAN). Transmis à la Commission Futsal et à la Commission de Discipline et d'Ethique.

US BOMPAS : du 13/03/22, concernant le dossier soumis à instruction du dirigeant NAVARRO Juan José. Le Bureau du Comité Directeur rappelle que conformément à l'annexe 2 article 3.3.4.2 des RG de la FFF, concernant les affaires soumises à instruction, les modalités de convocation de l'assujetti poursuivi doivent être règlementairement respectées : selon les modalités de l'article 3.2 du présent règlement, la convocation devant l'organe disciplinaire de première instance est adressée à son club au minimum sept jours avant la date de la séance, au cours de laquelle son cas sera examiné. A noter que le fait que ce dirigeant ait quitté l'US BOMPAS ne soustrait en aucun cas le club aux sanctions disciplinaires et financières de son licencié au moment des faits.

NOUVEAU PROTOCOLE CONTEXTE COVID 19

Le nouveau protocole mis en ligne sur le site du District s'impose à tous les acteurs des compétitions et prend effet à compter du lundi 14 mars 2022. Peu importe le classement du stade par son propriétaire, **le contrôle du Pass Vaccinal ou du Pass Sanitaire ne sont plus obligatoires, selon les dispositions prévues par la loi récemment promulguée.** Les règles à observer en cas de virus circulant dans un club ainsi que la gestion des signes du Covid-19 au sein d'un groupe restent quant à elles inchangées.

**Le Président
Eric WATTELLIER**



**Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO**

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 15/03/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Séniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Fabrice OREGLIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

MATCHES SENIORS REMIS DU 13/03/22

D1	N°50097.2 ENT. SALANCA-PIA / USEPMM-CABESTANY 3 remis au 27/03
	N°50096.2 FC ST CYPRIEN / OC PERPIGNAN 2 remis au 17/04
	N°50098.2 BECE VALLEE DE L'AGLY / FC LE BOULOU SJCP remis au 27/03
D2	N°50023.2 ELNE FC 2 / FC CERET remis au 27/03
D3	N°50387.2 FC DES ASPRES / FC LE SOLER 2 remis au 27/03
	N°50392.2 ENT. SALANCA-PIA 2 / OL HAUT VALLESPER remis au 27/03
	N°50390.2 FC LAURENTIN 2 / FC VILLELONGUE 2 remis 27/03
	N°50389.2 USEPMM-CABESTANY 4 / FC ALBERES-ARGELES 3 remis 27/03
D4	N°51768.2 BECE VALLEE DE L'AGLY 2 / FC BAHO-PEZILLA 2 remis 27/03
	N°51769.2 FC POLLESTRES / FC VILLENEUVE LA RIVIERE remis 27/03

AUTRES MATCHES REMIS

- La LFO ayant remis le match R3 FC LAURENTIN / PIGNAN au 27/03, le match de ¼ de Finale CR Séniors FC LAURENTIN / USEPMM N°24420112 **doit se jouer avant le 01/04/22**. Les 2 clubs doivent informer le district de la date choisie au moins 5 jours avant la rencontre.
- Le Match D2 du 20/03 AS BAGES / RC PERPIGNAN SUD N°23528910 est remis au 17/04 (arrêté municipal de la ville de Bages jusqu'au 20/03/22 - déjà 1 match remis au 27/03).

MODIFICATION PLANNING DE JOURNEE

- Le Match D4 du 20/03 ST CYPRIEN 2 / ATAC 2 se jouera à 13h00 (ouverture R1 Féminine).
- Le Match D1 du 20/03 LE BOULOU / ST CYPRIEN se jouera le 18/03/22 à 20h30 (accord des 2 clubs).
- Le match D4 du 20/03 LE BOULOU 2 / PRADES se jouera le 19/03 à 19h00 (accord des 2 clubs).
- Le match D4 du 20/03 BAHO-PEZILLA 2 / BAS VERNET se jouera le 19/03 à 20h00 (accord des 2 clubs).
- Le match D1 du 10/04 BECE / VILLELONGUE est remis au 17/04 (terrains de Baixas et Estagel indisponibles le 10/04).
- Le match de CR VILLELONGUE / OCP est fixé au 22/03 à 20h00 (accord des 2 clubs).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AMENDE

FC LE BOULOU SJPC : 100€ - forfait match D4 du 13/03 BAS VERNET / LE BOULOU.

MATCHES JEUNES REMIS DES 12-13/03/22

U19 D1	N°51662.2 FC POLLESTRES / SC NARBONNE MONTPLAISIR remis 27/03	
U17 D1	N°52418.1 COLLIOURE-PORT VEND. / USEPMM remis 23/03 N°52415.1 FC LE SOLER / FC LE BOULOU SJPC remis 23/03 N°52416.1 ELNE FC 2 / US BOMPAS remis 23/03 N°52417.1 FC THUIR / FC LATOUR BAS ELNE remis 23/03	} Déjà des matches les 26-27/03
U17 D2 A	N°52524.1 PERPIGNAN AC / RF CAN. TOULOUGES remis 23/03 N°52526.1 FC DES ASPRES / FC CERDAGNE remis 13/04 N°52527.1 SP PERPIGNAN NORD / CABESTANY OC remis 23/03 N°52525.1 USEPMM 2 / AS PRADES remis 23/03	
U17 D2 B	N°52552.1 FC LAURENTIN / FC ST CYPRIEN remis 23/03 N°52554.1 ASPM / FOURQUES TROUILLAS POLL. remis 23/03	} Déjà des matches remis les 26-27/03 30/03,06/04 ou rencontres Finale Dép. du Festival Foot U13 Pitch le 26/03
U15 D1	N°52388.1 CABESTANY OC / FC LE SOLER 2 remis 23/03 N°52387.1 PERPIGNAN AC / FC THUIR 3 remis 23/03 N°52390.1 USEPMM 2 / FC CERDAGNE remis 30/03 N°52389.1 CANET RFC 2 / OC PERPIGNAN 2 remis 23/03	
U15 D2 A	N°52764.1 FC THUIR 2 / SO RIVESALTES remis 23/03 N°52761.1 US BOMPAS / SP PERPIGNAN NORD remis 23/03 N°52763.1 LATOUR BAS ELNE / FC CERET remis 23/03	
U15 D2 B	N°52792.1 FC LE BOULOU / COLLIOURE PORT V. remis 23/03 N°52789.1 AS PRADES / FC LAURENTIN 2 remis 23/03 N°52791.1 ENT. SALANCA PIA / ASPM remis 23/03	
U15 D2 C	N°52824.1 RF CANOHES TOUL. / CABESTANY OC remis 23/03 N°52823.1 NEFIACH SPORTS / ATAC 2 remis 23/03 N°52822.1 SALEILLES OC / PAC 2 remis 23/03	
U13 D1	N°52359.1 FC DES ASPRES / USEPMM 3 remis 23/03 N°52360.1 ELNE FC / FC THUIR remis 23/03 N°52357.1 ALBERES-ARGELES 2 / CANET RFC 2 remis 23/03 N°52358.1 ATAC / SP PERPIGNAN NORD remis 23/03	
U13 D2 A	N°53094.1 FC ST CYPRIEN / LATOUR BAS ELNE remis au 23/03 N°53095.1 NEFIACH SPORTS / AS BAGES remis au 23/03 N°53097.1 USEPMM 2 / ALBERES-ARGELES 2 remis au 23/03 N°53096.1 FC LAURENTIN / SO RIVESALTES remis au 26/03 N°53098.1 BECE VALLEE AGLY / AS PRADES remis au 26/03 N°53099.1 CANET RFC 2 / PAC remis au 23/03	



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U13 D2 B	N°53162.1 LATOUR BAS ELNE 2 / US BOMPAS remis au 23/03	U13 Pitch le 26/03
	N°53164.1 COLLIOURE PORT-V. / USEPMM remis au 26/03	
	N°53165.1 ASPM / CANET RFC 5 remis au 23/03	U13 Pitch le 26/03
	N°53160.1 FC LE SOLER 2 / ALBERES-ARGELES remis au 26/03	
	N°53161.1 PERPIGNAN NORD 3 / PERPIGNAN SUD remis au 23/03	U13 Pitch le 26/03
U13 D2 C	N°53229.1 USEPMM 5 / FC PIA remis au 23/03 (1 match remis au 26/03)	
	N°53227.1 FC POLLESTRES / OC PERPIGNAN 2 remis au 23/03	U13 Pitch le 26/03
	N°53228.1 FC LAURENTIN 2 / FC CERET remis au 26/03	
	N°53230.1 ATAC / ELNE FC 2 remis au 26/03	
	N°53226.1 FC CERDAGNE / ASPTT-USEPMM remis au 30/03	U13 Pitch le 26/03
	N°53231.1 CANET 4 / TOULOUGES remis au 23/03 (1 match remis au 26/03)	
U13 D3 A	N°53295.1 FC VINCA / FC VILLELONGUE remis au 26/03	
	N°53292.1 CABESTANY OC 2 / CHAMPIONS ST JACQUES remis au 26/03	
	N°53296.1 SO RIVESALTES 2 / USEPMM6 remis au 26/03	
	N°53293.1 FC THUIR 2 / SP PERPIGNAN NORD 2 remis au 26/03	
	N°53297.1 FC LE BOULOU SJPC / ENT. CLAIRA-PIA remis au 26/03	
U13 D3 B	N°53375.1 RF CANOHES TOULOUGES / FC THUIR 3 remis au 26/03	
	N°53376.1 AS PEYRESTORTES / COLLIOURE P. VENDRES remis au 26/03	
	N°53374.1 FC BAHO-PEZILLA / US BOMPAS remis au 26/03	
	N°53379.1 PAC 2 / SALEILLES OC 2 remis au 26/03	
	N°53373.1 LE BOULOU SJPC / FC LE SOLER remis au 26/03	
	N°53378.1 FC BARCARES MED. / ENT. FOURQUES-TROULI. remis au 26/03	

Rappel decision du Bureau du Comité Directeur du 06/01/22 OFFICIEL 66 N°20 du 07/01/22 : Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et vu les dates des calendriers qui ne permettent pas le report de match le week-end, le Bureau du Comité Directeur décide que **toutes les rencontres de jeunes (U13, U15-U16F, U15, U17 et U19), non jouées pour cause de cas de covid ou d'intempéries, soient reportées systématiquement le 2ème mercredi qui suit.** NB : Les matches remis au mercredi 23/03 peuvent se jouer un autre jour de la semaine sur accord écrit des 2 clubs.

AUTRES MATCHES REMIS

Matches U13 D1 des 26-27/03 remis au 06/04 pour cause de participation à la **Finale Départementale du Festival Foot U13 Pitch** :

N°52337.2 **FC THUIR / ATAC**
N°52338.2 **FC ALBERES-ARGELES 3 / FC DES ASPRES**
N°52340.2 **USEPMM 3 / SP PERPIGNAN NORD**

- Le Match U13 D2 A du 19/03 AS BAGES / USEPMM 2 N°24251171 est remis au 26/03 (arrêté municipal de la ville de Bages jusqu'au 20/03/22).
- Le Match U13 D2 C du 19/03 FC PIA / CANET 4 N°24251302 est remis au 26/03 (arrêté municipal de la ville de Pia jusqu'au 20/03/22).

DOSSIER TRANSMIS EN REGLEMENTS & CONTENTIEUX

- Match U13 D2 P/B du 12/03 N°53163.1 SALEILLES OC / AS PRADES 2

Le Président

Les Secrétaires

Commission des Féminines

REUNION DU 16/03/22

Présidente : Zakia MAALOU

Secrétaire : Manon ALLIEU

Présents : Patricia BREUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Charles PLANAS, Pascale VILANOVE

Excusée : Annick COUEFFEC

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Ordre du jour :

- traitement des affaires courantes,
- enregistrement des résultats,
- vérification des classements

MATCHES REMIS

- U16 F N°53589.1 FC POLLESTRES / FC LE BOULOU SJPC (déjà 1 match le 27/03), remis au 16/04/22 ou avant en semaine sur accord écrit des 2 clubs.
- U16F N°53590.1 UF LEZIGNAN / CANET RFC (déjà 1 match le 27/03), remis au 16/04/22 ou avant en semaine sur accord écrit des 2 clubs.
- FEMININES SENIORS A 8 N°51873.2 FC THUIR / FC ALBERES-ARGELES (déjà 1 match le 27/03) remis au 10/04 (les 2 clubs sont exempts de cette journée de championnat).
- FEMININES SENIORS A 8 N°51872.2 FC POLLESTRES / AS PRADES (déjà 1 match le 27/03 et le 16/04) remis au 10/04 (les 2 clubs sont exempts de cette journée de championnat).



La Présidente
Zakia MAALOU

La Secrétaire
Manon ALLIEU

Commission Futsal

REUNION DU 11/03/22

TIRAGE DE LA COUPE DU ROUSSILLON FUTSAL

Présents : Benoit FABRY (Président), Yannick COLOMBO, Gérard PEREZ

Equipes concernées : TORREILLES FUTSAL, USEPMM / INTERFUTSAL 1, FC BANYULS SUR MER, EMPIRE FUTSAL 66 2, FUTSAL BOURG-MADAME, INTERFUTSAL PAYS CATALAN 3

→ **Tirage au sort du 1er tour et des ½ Finales**

- 1er tour 4 équipes : 2 matches + 2 exempts = 2 qualifiés
Matches le **Samedi 23/04/22**

Match 1 INTERFUTSAL 3	FUTSAL BOURG-MADAME
Match 2 EMPIRE FUTSAL 2	USEPMM/INTERFUTSAL 1
Exempt 1 TORREILLES FUTSAL	
Exempt 2 FC BANYULS SUR MER	

- 2ème tour ½ **Finales** : 2 qualifiés du 1er tour + les 2 équipes exemptes du 1er tour = 2 matches = 2 qualifiés pour la Finale
Matches le **Samedi 14/05/22**

Qualifié du match 1	Contre exempt 1 TORREILLES FUTSAL
Qualifié du match 2	Contre exempt 2 FC BANYULS SUR MER

→ **Finale le vendredi 17/06/22**

Planification matches de fin de saison du championnat futsal D1 :

Match du 9/4 ENTENTE USEPMM-INTERFUTSAL / BOURG MADAME avancé au **SAMEDI 2/4 : 19h à ST NAZAIRE**

Le **SAMEDI 2/4** match « aller » en retard déjà fixé TORREILLES / INTERFUTSAL 3 : **17h à SAINT NAZAIRE**

Le **VENDREDI 8/4** match « retour » INTERFUTSAL 3 / TORREILLES : **20h30 à ST NAZAIRE**

Le **DIMANCHE 10/4** BOURG MADAME / TORREILLES



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Finale Départementale Festival Foot U13 Pitch

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 14 MARS 2022 A 18H00 AU DISTRICT

Clubs présents :

ASPM, FC THUIR, ATAC, FC CERDAGNE, FC ALBERES-ARGELES, CANET RFC, US BOMPAS, FC LATOUR BAS ELNE, USEPMM, FC BANYULS DELS ASPRES.

Clubs absents non excusés :

RC PERPIGNAN SUD, OCP, SP PERPIGNAN NORD, FC POLLESTRES.

DISTRICT : Olivier ASTRUIT (CTD DAP)

Ordre du jour de la réunion :

- Présentation de la journée du 26 Mars et remise des documents
- Explication des défis techniques, support vidéo
- Protocole des quiz
- Règlement et barème des points
- Tirage au sort des 1ères rencontres
- Questions diverses

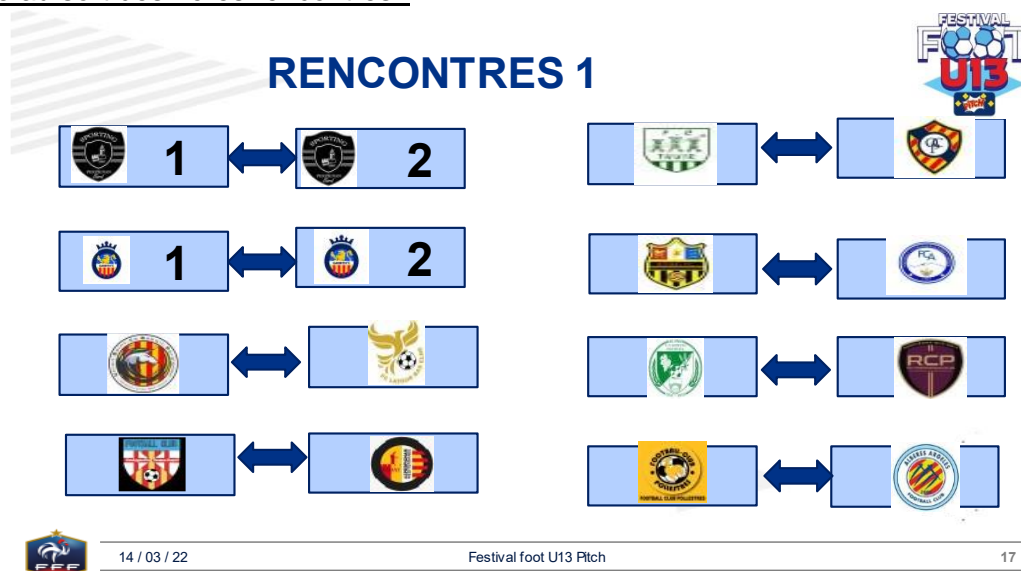
Présentation de la journée :

Toutes les équipes sont convoquées le 26 Mars 2022 au parc des sports de Perpignan à 8h30, munies de la feuille de licences fournie lors de la réunion dûment remplie, de 6 ballons et de 12 stylos.

Remise des documents explicatifs pour les défis.

Support de la réunion envoyé aux clubs.

Tirage au sort des 1ères rencontres :



Olivier ASTRUIT
CTD Du District des PO

Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 16/03/22

Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire : Joseph PISCITELLO

Présents : Didier CHOBEAUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Michel RAMONEDA, Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

**Match D1 du 13/03/22 N°23529073
FC ALBERES-ARGELES 2 / ATAC**

Vu :

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.

▪ Attendu que l'équipe de THEZA ALENYA CORNEILLA 1 s'est présentée avec seulement 10 joueurs et qu'à la 85ème de jeu, 4 joueurs de cette même équipe ont été physiquement incapables de poursuivre la rencontre pour cause de blessures et, qu'en l'absence de remplaçant, l'équipe s'est retrouvée réduite à 6 joueurs sur le terrain.

▪ Considérant que, conformément aux dispositions de l'Article 37 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District, l'arbitre a dû constater l'insuffisance de joueurs pour THEZA ALENYA CORNEILLA 1 et de ce fait, mettre un terme à la rencontre.

PCM : La CRC, statuant en 1^{er} ressort, donne match perdu par pénalité à THEZA ALENYA CORNEILLA 1 et, confirme le résultat acquis sur le terrain, conformément à l'article 18 des Epreuves Officielles qui stipule que tout match gagné ou perdu par forfait, pénalité ou irrégularité est réputé gagné ou perdu par 3 à 0, sauf si le score acquis sur le terrain lors de l'arrêt ou à la fin du match est plus favorable au club déclaré vainqueur.

ALBERES ARGELES II 4 - 1 THEZA ALENYA CORNEILLA I

LA PRÉSIDENTE
Mme GARRIGUE Aline

**PROCHAINE REUNION
LE 23/03/22**

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. PISCITELLO Joseph

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d'Éthique

REUNION DU 16/03/22

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présent : Gérard ANCEL, Eric MOUSSET, Logan ROPERO

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

Excusé : Claude POURCEL

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

R A P P E L

*Les sanctions disciplinaires sont consultables
UNIQUEMENT :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte
F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-
verbaux de la Commission de Discipline et d'Éthique)

Prochaine réunion le 23/03/22

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gérard DUQUESNE